

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1615

24 juin 2014

SOMMAIRE

AG für Investitionen und Beteiligungen ..	77479	N.A.P.I. SPF S.A.	77480
Agorà Finance S.A.	77483	Navan Patrimoine S.A. SPF	77475
Argor International S.A.	77476	Norama Fund	77515
Atlantica Finance Luxembourg S.A.	77503	Northam Property Funds FCP-FIS	77488
BO Fund II	77484	Old Town	77485
Capital Italia	77476	Oranje Nassau Développement NOP S.à r.l.	77518
Colfer S.A.	77478	Prodigy Finance Luxembourg S.A.	77517
Credit Suisse SICAV One (Lux)	77482	Roumaninvest S.A.	77478
Dealys Fund Operations S.A.	77480	Saint Croix Holding Immobilier S.A.	77488
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxem- bourg S.A.	77503	Sarasin Private FCP	77475
Deleverage S.A.	77495	Sasoni S.A.	77478
Elchanan S.A.	77514	Selected Absolute Strategies	77474
Exim Invest A.G.	77514	Silverlaw (Luxembourg) S.à r.l.	77518
Golden Eagle Energy S.à r.l.	77504	Société d'Investissement et de Finance- ment Internationale S.A.	77477
Goodman Flame Logistics (Lux) S.à r.l. ..	77520	Sofair International S.A.	77474
Harrow S.A., SPF	77479	Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.	77507
Henderson Indirect Property Fund (Euro- pe)	77475	Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l.	77507
Indra SPF S.A.	77479	Tungsten TRYCON Basic Invest Haig	77483
International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ...	77477	Vialdo S.A., SPF	77480
Invesco Funds	77481	Vison	77481
Jolyco S.A.	77476	Wellington Management Portfolios (Lu- xembourg)	77480
Kiminvest S.A.	77475	WestProfil	77514
Learning 4 Life S.A.	77517		
Lhjrwing Dench S.A.	77482		
Manipura S.A.	77474		

Manipura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 170.843.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 10 juillet 2014, à 9 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014085098/18.

Sofair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Nous avons l'honneur d'informer les actionnaires qu'ils sont convoqués, le 10 juillet 2014, à 15.00 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014085101/17.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Selected Absolute Strategies, qui se tiendra au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 3 juillet 2014 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport sur les résultats de la liquidation et indication des causes empêchant la finalisation de la liquidation.
2. Publication du bilan de la Société.
3. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences d'ING Luxembourg, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Liquidateur de Selected Absolute Strategies

Référence de publication: 2014082001/755/19.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.007.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *10 juillet 2014*, à 13 heures, au siège social, en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014085099/16.

Navan Patrimoine S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 163.591.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *10 juillet 2014*, à 14 heures, au siège social, en
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014085100/16.

Henderson Indirect Property Fund (Europe), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné du 16 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014084622/10.

(140100624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Sarasin Private FCP, Fonds Commun de Placement.

The management regulations with respect to the fund Sarasin Private FCP has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Das Verwaltungsreglement in Bezug auf den Fonds Sarasin Private FCP wurde beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Luxembourg, den 18. Juni 2014.

J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014086242/12.

(140101703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le *10 juillet 2014*, à 10 heures 30, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014085102/17.

Argor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 119.953.

Nous avons l'honneur d'informer les actionnaires qu'ils sont convoqués, le *10 juillet 2014*, à 16.00 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014085103/17.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Having taken note of the fact that the annual general meeting of shareholders of 29 April 2014 could not validly be held, we are pleased to invite you to attend the reconvened

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("AGM") of the Company, which will be held at its registered office on Friday *18 July 2014* at 10:00 am CEST, with the following agenda:

Agenda:

1. Review of the report of the Board of Directors and of the Independent Auditors ("Réviseurs d'Entreprises") of the Company for the financial year ended 31 December 2013.
2. Approval of the Audited annual report of the Company for the financial year ended 31 December 2013.
3. Decision on the allocation of net results.
4. Discharge of the Directors of the Company for the financial year ended 31 December 2013.
5. Election of Mr. Enrico TURCHI, Mr. Omar CHANAN and Ms. Cinzia TAGLIABUE as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2015.
6. Renewal of Independent Auditors' mandate for PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L. until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2015.
7. Miscellaneous.

Attendance

- Proxy form: If you cannot be present in person and wish to be represented at the AGM, you are entitled to appoint a proxy holder to vote for you. A proxy holder does not need to be a Shareholder of the Company. The proxy form will remain in force if the AGM, for any reason, is postponed. The proxy form can be requested and returned by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Ms. Carole BENINGER or Mr. Olivier LANSAC, or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 15 July 2014.

- Shareholders wishing to attend the AGM shall notify the Company of their intent to do so at least by 5:00 pm CET on 15 July 2014.

- Blocking Certificate: Holders of bearer shares, for which a physical certificate has been issued, will be admitted to take part and vote at the AGM by providing a blocking certificate. This document (to be sent with the proxy form if you intend to be represented) shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution where the physical share certificate is on deposit. It must indicate the number mentioned on the share certificate and confirm that the share certificate itself is kept in a vault until midnight of the AGM date.

No quorum is required and decisions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the AGM.

The Audited Annual Report can be obtained on request at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014086850/755/40.

International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juillet 2014* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014086884/1023/17.

SIFI S.A., Société d'Investissement et de Financement Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.667.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juillet 2014* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014086912/1023/17.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social sis au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le *16 juillet 2014* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

Référence de publication: 2014086643/545/16.

Colfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.178.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juillet 2014* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014086825/1023/16.

Roumaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 42.986.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du lundi, *30 juin 2013*, à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2013 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décharge à donner aux administrateurs de ne pas avoir tenue l'Assemblée Générale Ordinaire au jour fixé par les statuts
5. Elections statutaires
6. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2014080320/7759/22.

Indra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juillet 2014* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067199/1031/15.

Harrow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.522.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2014* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014082749/1023/16.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du *4 juillet 2014* à 16.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Bestätigung der Jahresabschlüsse und Aufgliederung der Resultate zum 31. Dezember 2011 und 31. Dezember 2012 sowie Bestätigung des konsolidierten Jahresabschlusses und Aufgliederung der Resultate zum 31. Dezember 2010;
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
4. Statutarische Wahlen;
5. Mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes zu Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (entsprechend angepasst);
6. Sonstiges.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014081312/23.

N.A.P.I. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juillet 2014 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067206/1031/15.

Vialdo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juillet 2014 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014082750/1023/16.

Wellington Management Portfolios (Luxembourg), Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the common fund Wellington Management Portfolios (Luxembourg) has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Wellington Management Portfolios (Luxembourg) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wellington Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014086615/13.

(140102068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Dealis Fund Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 143.499.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.06.2014.

Holger Hildebrandt / Eugen Lehnertz.

Référence de publication: 2014085314/10.

(140101051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.457.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of Invesco Funds will be held at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg on *July 16th, 2014* at 11:30 AM with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors;
2. Presentation of the Report of the Auditors for the period ended February 28th, 2014;
3. Approval of the financial statements / statement of assets and liabilities and the statements of operations for the period ended February 28th, 2014;
4. To approve the allocation of the net results;
5. To discharge the Board of Directors and the Auditors with respect to the performance of their duties for the period ended February 28th, 2014;
6. To re-appoint Mr. Douglas Sharp, Mr. Brian Collins, Mrs. Karen Dunn Kelley, Mr. Cormac O'Sullivan, Ms. Leslie Schmidt and Mr. John Rowland to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of shareholders which will deliberate on the financial statements for the period ending February 28th, 2015;
7. To re-appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditor of the Company until the next annual general meeting of shareholders which will deliberate on the financial statements for the period ending February 28th, 2015;
8. Any other business that may be brought forward to the meeting.

In accordance with recent amendments to Luxembourg law, the Board of Directors resolved that the Report of the Board of Directors, the Report of the Auditors and the financial statements / statement of assets and liabilities of the Company will not be mailed to the shareholders. All shareholders will be entitled to inspect such documents free of charge during usual business hours on any bank business day at the registered office of Invesco Funds (2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg). Such documents may also be sent to shareholders upon their request.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The bearer shareholders wishing to attend this meeting are required to block their shares at the depositary 10 days prior to the general meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

For organisational reasons, those shareholders who intend to attend the meeting in person are requested to register with Invesco Funds, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to the attention of Yann Foll - Fax (+352) 24 524 204 by July 7th, 2014 at the latest. Shareholders in Hong Kong may contact Invesco Fund's Hong Kong Sub-Distributor and Representative, Invesco Asset Management Asia Limited on telephone number (+852) 3191 8282 for any questions.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014086792/755/39.

Vison, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 173.151.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *4 juillet 2014* à 11.00 heures au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts.
Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.
La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et

au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Suppression du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.
3. Modification de l'article 17 des statuts.
4. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
5. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014082002/1267/30.

Lhjrwing Dench S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *1^{er} juillet 2014* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014082752/1023/16.

Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.019.

Notice is hereby given to the shareholders of the Company that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, on Thursday, *3 July 2014* at 4:30 p.m. CET (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

Amendment of Article 1 "Name" in order to rename the Company from "Credit Suisse SICAV One (Lux)" to "CS Investment Funds 2";

Amendment of Article 5 "Capital and Certification of Shares" in order to introduce the possibility for the Company to issue shares in dematerialised form and to remove the possibility to issue bearer shares. Further introduction of the obligation for holders of bearer shares to convert these shares into registered or dematerialised shares, and of other minor changes in order to align on the provisions of the law of 6 April 2013;

Amendment of Article 8 "U.S. Person" to "U.S. Matters" in order to update the articles of incorporation of the Company in line with the requirements of the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA"), by introducing the requirement for the shareholders and investors of the Company to provide certain information required under FATCA, which may be disclosed by the Company or its management company to the U.S. internal revenue service ("IRS").

Please be informed that, in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the resolutions on the agenda require a quorum of 50% of the Company's capital to be present or represented and a majority of 2/3 of the votes cast in order to be passed.

In case you should wish to attend the Meeting personally, you are kindly invited to inform the management company, Credit Suisse Fund Management S.A., either by phone at +352 43 61 61 1, by fax at +352 43 61 61 402 or by e-mail at list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com at least 7 calendar days prior to the Meeting.

In order to attend the Meeting, shareholders are kindly required to block their shares at the depositary, at least 3 calendar days prior to the Meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares will remain blocked until the end of the Meeting.

If you cannot attend the Meeting personally you may vote by proxy, which you will find enclosed with this letter. To this effect, we kindly ask you to sign and return the proxy at the latest by 3 calendar days prior to the Meeting, either by fax or by e-mail and send the original by post to the registered office of the Company.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class held on the day of the Meeting is entitled to one vote, subject to limitations imposed by law. Shareholders holding only share fractions are not entitled to vote on the items on the agenda.

Shareholders are hereby informed that the proposed amended version of the Company's articles may be obtained upon request free of charge at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014081990/755/40.

Tungsten TRYCON Basic Invest Haig, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 1. Juni 2014 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde eingetragen und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. Juni 2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014076971/11.

(140090509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2014.

Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

Les Actionnaires d'AGORÀ FINANCE S.A sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le 2 juillet 2014 à 10 heures ou à une date ultérieure au cas où celle ci ne pourrait se tenir avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société de «titrisation» en «SPF» et modification subséquente de son objet social comme suit:
 «La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.
 La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.
 Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
 La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.
 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.
 La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.
 La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.»;
2. Modification de la dénomination de la société de «AGORÀ FINANCE S.A.» en «AGORÀ FINANCE SPF S.A.»;
3. En conséquence, refonte complète des statuts;
4. Acceptation de la démission du réviseur d'entreprise agréée et nomination d'un commissaire aux comptes;
5. Ratification de la démission d'un des administrateurs Monsieur Vincent CORMEAU; et
6. Divers.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Le conseil d'administration .

Référence de publication: 2014081987/35.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Nous avons l'honneur par la présente de vous informer que le quorum requis n'a pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BO FUND II convoquée le 2 Juin 2014 à 15H45 avec le même agenda que celui mentionné ci-dessous.

En conséquence, nous avons l'honneur par la présente de vous convoquer à une

SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

de votre société qui se tiendra le *11 juillet 2014* à 11 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 29 des statuts comme suit :

"En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement à leur part dans le(s) Compartiment(s) respectif(s).

L'Assemblée Générale des actionnaires de n'importe quel Compartiment peut à tout moment et sur avis du Conseil décider, sans quorum et à la majorité des votes présents ou représentés, la liquidation d'un Compartiment. En outre, au cas où les Avoirs Nets de n'importe quel Compartiment tomberaient en-dessous de 10 millions de francs suisses ou l'équivalent dans la devise du Compartiment, particulièrement dans le cas d'une modification de la situation politique et/ou économique, et chaque fois que l'intérêt des actionnaires du même Compartiment le demanderait, le Conseil sera en droit, en vertu d'une résolution dûment motivée, de décider la liquidation du même Compartiment. Les actionnaires seront avisés, par le Conseil ou informés de sa décision de liquider dans les mêmes formes que pour les convocations aux assemblées générales des actionnaires. Le produit net de liquidation sera payé aux actionnaires concernés à proportion des actions qu'ils détiennent. Le produit de liquidation qui n'aura pas été distribué au moment de la clôture de la procédure de liquidation sera tenu en dépôt auprès du Dépositaire pendant une durée de six mois. A l'expiration de cette période, les avoirs non-réclamés seront déposés sous la garde de la Caisse de Consignation au bénéfice des actionnaires non-identifiés. Toute résolution du Conseil, soit de liquider un Compartiment, soit de convoquer une Assemblée Générale pour décider d'une liquidation d'un Compartiment, entraînera la suspension automatique de la computation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions du Compartiment concerné, de même que la suspension de tous ordres de rachat, souscription ou conversion, en suspens ou non.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation d'un Compartiment, le Conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif ("OPC") de droit luxembourgeois organisé conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 portant sur les OPC (la "Loi de 2010") ou de la Loi de 2007 (le "nouveau Compartiment"), et de requalifier les actions de la classe concernée comme actions d'une autre classe (suite à une division ou à une consolidation, si nécessaire).

Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le paragraphe ci-dessus (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. A l'expiration de cette période, la décision de fusion engagera l'ensemble des actionnaires qui n'auront pas fait usage de cette prérogative.

Le conseil d'administration peut également, dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessus décider d'allouer les avoirs et engagements d'un Compartiment à un OPC étranger.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration par les paragraphes précédents, l'Assemblée Générale des actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments pourra, à tout moment et sur avis du Conseil, apporter les actifs et engagements attribuables au(x) Compartiment(s) concerné(s) à un autre Compartiment au sein de la Société ou à un autre OPC de droit luxembourgeois visé ci-dessus. Tous les actionnaires concernés seront avisés par le conseil. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions portant sur ces apports pourront être adoptées par le vote favorable de la majorité simple des voix valablement exprimées, et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, vote blancs et nuls.

Néanmoins, en cas de fusion avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, l'accord unanime des actionnaires des Compartiments concernés devra être obtenu ou les résolutions prises par l'Assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

En tout cas, les actionnaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs actions libres de charges, pendant une période d'un mois, délai qui court à partir de l'information de la décision de fusion, étant entendu qu' à l'expiration de cette période, la décision de fusion obligera tous les actionnaires qui n'auront pas usé de cette prérogative.

Mis à part la clôture de toute procédure de fusion, le réviseur d'entreprise de la Société rapportera sur la manière de conduite de la procédure entière et il certifiera la parité d'échange des actions.

Tous les actionnaires concernés par une décision définitive de liquidation d'un Compartiment ou par la fusion de compartiments seront notifiés personnellement si les actions concernées sont nominatives et/ou avertis par publication (comme pour les Assemblées Générales Ordinaires) si les actions concernées sont au porteur."

2. Divers.

Conformément aux dispositions de l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cette seconde Assemblée délibèrera valablement sans condition de présence. Les décisions pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si vous souhaitez prendre part en personne à l'Assemblée, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre intention 48 heures au moins avant la date prévue.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de nous faire parvenir, d'abord par fax puis par courrier, la procuration ci-jointe dûment complétée, datée et signée au plus tard le 9 juillet 2014 (Attn : Alexandra Schmitt, CACEIS Bank Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax : (+352) 47 67 33 45).

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité / passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Luxembourg le 6 juin 2014

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014078818/755/86.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of May,

before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom the present deed will remain,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of OLD TOWN, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Charles Michels, notary then residing in Luxembourg, on 15 September, 1964, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 98 of 24 October 1964 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 6.734 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 10 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 395 of 12 February 2014.

The meeting was declared open at 11:30 a.m. by Mr Marco Benaglia, employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Myriam Pirotte, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mme Stéphanie DOVIFAT, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1 To dissolve and to put into liquidation the Company.
- 2 To appoint one liquidator.
- 3 To determine the powers and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

(ii) The sole shareholder duly represented, the holder of its proxy and the number of shares held by that shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxyholder of the sole represented shareholder, the bureau of the

meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the sole represented shareholder, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that all the eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred eight (8,251,808) shares are duly represented.

(v) The entire corporate capital is thus represented at the meeting and the sole shareholder represented stated that it had due notice of the meeting and got knowledge of its agenda prior to this meeting. It waived its rights to be formally convened.

(vi) Thereupon the sole shareholder, exercising the rights and powers of the shareholders’ meeting, resolved as follows:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mr Marco Benaglia, employee, residing in Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is relieved from drawing up an inventory and may refer to the books of account of the Company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the sole shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The liquidator is not entitled to any compensation.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros (2,000.- EUR)

There being no other business to be dealt with, the meeting was adjourned at a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai,

par-devant nous Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OLD TOWN, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Charles Michels, alors notaire résident à Luxembourg, en date du 15 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 98 du 24 octobre 1964, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.734 (la “Société”). Les statuts ont été modifiés

la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 395, en date du 12 février 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11:30 heures sous la présidence de Monsieur Marco Benaglia, employé, domicilié au Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Myriam Pirotte, employée, domiciliée professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Stéphanie DOVIFAT, domiciliée professionnellement au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

(ii) L'actionnaire unique dûment représenté, son mandataire, ainsi que le nombre d'actions détenues par ledit actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, par le bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à l'enregistrement.

(iii) La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera également annexée au présent acte.

(iv) Il ressort de la liste de présence susmentionnée que la totalité des huit millions deux cent cinquante-et-un mille huit cent huit (8.251.808) actions est dûment représentée.

(v) L'intégralité du capital social est dûment représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de la tenue de l'assemblée et de l'ordre du jour qui lui a été communiqué préalablement à l'assemblée. Il a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(vi) Ainsi, l'actionnaire unique, exerçant les droits et pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires, a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Marco Benaglia, employé, domicilié au Luxembourg, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le liquidateur n'a droit à aucune rémunération.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2,000.-).

N'ayant aucun autre sujet à traiter, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. BENAGLIA, M. PIROTTE, S. DOVIFAT, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24914. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014084011/148.

(140099054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Northam Property Funds FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné de juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Northam Property Funds Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014082475/9.

(140097414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Saint Croix Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.103.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of June, at 10.00 a.m.,
before the undersigned Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Saint Croix Holding Immobilier S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 267,577,039.70 (two hundred sixty-seven million five hundred seventy-seven thousand thirty-nine point seventy Euros) represented by 4,452,197 (four million four hundred fifty-two thousand one hundred ninety-seven) registered shares, each with a par value of EUR 60.10 (sixty point ten Euros), numbered in sequence from 1 (one) to 4,452,197 (four million four hundred fifty-two thousand one hundred ninety-seven) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 165.103 (the "Company"), incorporated following a notarial deed dated December 1, 2011, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.) of January 21, 2012 number 178.

The articles of the Company have been last amended pursuant to a notarial deed dated December 19, 2011, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.) of February 9, 2012 number 355.

The meeting is opened at 10.00 a.m. and elects Mr Marco Colomer Barrigón as Chairman, with professional address at 6 and 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, The chairman designates as Secretary Mr Ismaël Dian, chartered accountant with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The meeting designates as Scrutineer Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I All the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary.

The said list as well as the proxies signed, ne varietur, will be registered with the deed;

II Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting. The shareholders present or represented declare that they have received notice and knowledge of the agenda prior to this meeting in accordance with the rules set in the articles of association of the Company and in the law;

III The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company from 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Glorieta de Cuatro Caminos 6 and 7, 4th floor, E-28020, Madrid, Spain;
2. Change of the Company's name from "Saint Croix Holding Immobilier S.A." to "Saint Croix Holding Immobilier SOCIMI, S.A.";
3. Approval of the accounting situation of the Company as at May 31, 2014;
4. Subsequent restating of the articles of association of the Company to comply with the Spanish law and approval of the new articles of association and the approval of the Regulations of the General Shareholders' Meeting;
5. Approval of the resignation of the directors and auditor presently in charge and granting of full discharge for the execution of their respective mandates;
6. Appointment of the new directors of the Company in Spain, for a period of six (6) years;
7. Appointment of the new auditor of the Company in Spain, for the financial year ending on 31 December 2014;
8. Designation of the attorneys to represent the Company in Spain before any authorities whatsoever and to do whatever is deemed necessary or required in relation with any administrative, fiscal or else procedures to be performed in Spain for the realization of the contemplated transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company;
9. Condition precedent;
10. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The motivation and reasons for the transfer of the registered office as well as the place of effective management and central administration of the Company from Luxembourg to Spain are the following:

- The Spanish Real Estate sector has changed significantly since the initial public offering (IPO) of shares of the Company. The transfer of the registered office to Spain will allow the Company to develop more directly the activity inherent to its purpose.
- In the new context of the sector, the Company activity can be developed in a more adequate and proper manner and effective if it has the same registered seat as its 100% subsidiary COMPAÑÍA IBÉRICA DE BIENES RAÍCES 2009, SOCIMI, S.A.U..
- In addition, the shareholders of the Company are mainly Spanish residents and most of the human and material means of the 100% subsidiary COMPAÑÍA IBÉRICA DE BIENES RAÍCES 2009, SOCIMI, S.A.U. are located in Spain and it is foreseen this will continue.
- It should be also noted that the proposed transfer of the registered office to Spain involves synergies in administration, allowing it to simplify them, eliminate organizational duplication and reduce management costs (simplified accounting and consolidation, reduced costs of audits, among others, centralization of the reporting obligations to markets). It is expected that all these measures will result in relevant cost savings.

As result of the above, the meeting unanimously resolves to approve the transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company from 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Glorieta de Cuatro Caminos 6 and 7, 4th floor, 28020, Madrid, Spain, with effect as of today.

The meeting unanimously resolves that this transfer is done with all assets and liabilities, all included and without any exception, of the Company without dissolution or preliminary liquidation of the Company which will continue to exist under the Spanish nationality.

The meeting unanimously further resolves that the Company shall continue as a "sociedad anonima" in Spain under the special tax regime of the SOCIMI's (SOCIEDADES ANÓNIMAS COTIZADAS DE INVERSIÓN EN EL MERCADO INMOBILIARIO). At this respect, the Company will be regulated by the Spanish Real Estate Investment Trusts Law 11/2009, of 26 October and its amendment Spanish Law 16/2012 approved on 27 December 2012.

It is also unanimously decided that the 4,452,197 shares of the Company will continue being listed in the Luxembourg Stock Exchange as it is now.

Votes for: 4.452.197

Abstentions: 0

Votes against: 0

Second resolution

The meeting unanimously resolves to change the Company's name from "Saint Croix Holding Immobilier S.A." to "Saint Croix Holding Immobilier SOCIMI, S.A.". At this respect a negative certification of the new name is provided

attached as Annex 1 issued by the Mercantile Registry of Madrid where the Company will be finally registered after the migration approved by the First Resolution.

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Third resolution

The meeting resolves to approve the interim financial statements as at May 31, 2014 of the Company and decides that these accounts are deemed to be considered as closing balance from a Luxembourg point of view.

A copy of the interim balance, after signature “ne varietur” by the meeting and the undersigned Notary, will form part of this deed to be filed together with the registration authorities (Annex 2).

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Fourth resolution

As a consequence of the transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company to Spain, the meeting resolves to restate the articles of association of the Company to comply with the Spanish law and to approve the Regulations of the General Shareholders’ Meeting.

Copies of the new articles of association (Annex 3) and of the Regulations of the General Shareholders’ Meeting (Annex 4) will be annexed to the present deed and will be registered with the deed.

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Fifth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor all presently in charge, which resignations will take effect immediately following the issue of the Certificate of Continuation by the Mercantile Registry of Madrid pursuant to the Spanish Mercantile Law:

- Mrs Pascale Nutz, as category B director, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Ismaël Dian as category B director, with professional address at 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1026 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marco Colomer Barrigon as category A director, with professional address at 6 and 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid; and of

- Grant Thornton Lux Audit S.A. as statutory auditor, with registered office at 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting hereby resolves to grant them full discharge for the execution of their respective mandates as of the date of the issuance of the Certificate of Continuation by the Mercantile Registry of Madrid.

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint as new directors the following persons, which appointment will take effect contemporaneously with the resignation of the directors as provided in the Fifth Resolution and for a period of six (6) years:

- Mr. Marco Colomer Barrigón, born in Madrid, on 14 December 1960, married, residing at 6 and 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, as Chairman and Chief Executive Officer of the Company, with Spanish ID card 695.218-C, who accepts the appointment, stating that he is not within any of the prohibitions mentioned in art. 213 of the Spanish Royal Legislative Decree 1/2010 of 2 July, the revised text of the Spanish Companies Act, any legal cause of European Union, National or Regional unconformity, or any of the causes of incompatibility or legal incapacity to develop the mandate and especially those contained in the Spanish Law 5/2006, of 10 April, and other provisions as may be applicable.

- Mr. Jose Luis Colomer Barrigón, born in Madrid, on 3 April 1962, single, residing at 6 and 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, as director of the Company with Spanish ID card 695.217-L.

- Mr. Celestino Martín Barrigón, born in Baños del Cerrato (Palencia - Spain), on 28 February 1952, married, residing at San Vicente Ferrer 60, E-28004 Madrid, as director of the Company with Spanish ID card 12.211.316-H.

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Deloitte, S.L., with address in Plaza Pablo Ruiz Picasso, n° 1, (Picasso Tower) E-28020 Madrid as new auditor of the Company, which appointment will take effect contemporaneously with the resignation of the auditor as provided in the Fifth Resolution, and for the financial year ending on 31 December 2014.

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Eighth resolution

The meeting resolves to empower all the current directors that would be in place until the issuance of the Certificate of Continuation by the Mercantile Registry of Madrid, pre-named above, acting jointly or severally, to do whatever is deemed necessary or required in relation with any administrative, fiscal or else procedures to be performed in Spain for the completion of the contemplated transfer of the registered office, the place of effective management and the central administration of the Company in Spain.

Votes for: 4,229,653

Abstentions: 222,544

Votes against: 0

Ninth resolution

The meeting resolves that the Company will be registered with the Mercantile Registry of Madrid. An official confirmation of such registration will be sent to the attention of the instrumenting notary.

Subject to the execution of all of the above resolutions and the registration of the Company with the Mercantile Registry of Madrid, the radiation of the Company from the Luxembourg Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) will be carried out.

Tenth resolution

No further resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

There being no further business, the meeting is closed at 11.00 a.m..

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their name, registered office and number of registration, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin, à 10.00 heures,
par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Saint Croix Holding Immobilier S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de 267.577.039,70 EUR (deux cent soixante-sept millions cinq cent soixante-dix-sept mille trenteneuf Euros et soixante-dix centimes) représenté par 4.452.197 (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale de 60,10 EUR (soixante Euros et dix centimes) chacune, numérotées en séquence de 1 (un) à 4.452.197 (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent quatre-vingt-dix-sept) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.103 (la «Société»), constituée suivant un acte notarié en date du 1 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 janvier 2012, numéro 178.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 février 2012, numéro 355.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et désigne comme Président Monsieur Marco Colomer Barrigón, demeurant professionnellement au 6 et 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Ismaël Dian, expert comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Madame Pascale Nutz, expert comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont montrés sur la liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte;

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu la convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, conformément aux règles fixées par les statuts de la Société et la loi;

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social, du lieu de gestion effective et d'administration centrale de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6 et 7, Glorieta de Cuatro Caminos, 4^{ème} étage, E-28020, Madrid, Espagne;

2. Changement de la dénomination de la Société de «Saint Croix Holding Immobilier S.A.» à «Saint Croix Holding Immobilier SOCIMI, S.A.»;

3. Approbation de la situation comptable de la Société au 31 mai 2014;

4. Refonte subséquente des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi espagnole et approbation des nouveaux statuts ainsi que l'approbation des Règlements relatives à l'Assemblée Générale des Actionnaires;

5. Approbation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

6. Nomination des nouveaux administrateurs de la Société en Espagne, pour une période de six (6) ans;

7. Nomination du nouvel auditeur de la Société en Espagne, pour l'exercice fiscal qui clôturera le 31 décembre 2014;

8. Nomination des mandataires de la Société en Espagne, pour la représenter devant n'importe quelle autorité et faire tout ce qui est nécessaire ou requis en relation avec toute procédure administrative, fiscale ou autre devant être accomplie en Espagne pour la réalisation du transfert de siège social, de lieu de gestion effective et d'administration centrale de la Société;

9. Condition suspensive;

10. Divers.

Après avoir dûment délibéré sur chaque point de cet ordre du jour, l'assemblée a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La motivation et les raisons de ce transfert du siège social, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg vers l'Espagne sont les suivantes:

- Le secteur immobilier espagnol a considérablement changé depuis l'offre publique initiale des actions de la Société. Le transfert du siège social vers l'Espagne permettra à la Société de développer plus directement l'activité inhérente à son objet social.

- Dans ce contexte, l'activité de la Société pourra être développée de façon plus adéquate, appropriée et efficace si la Société a le même siège social que sa filiale détenue à 100 % COMPAÑÍA IBÉRICA DE BIENES RAÍCES 2009, SOCIMI, S.A.U..

- En outre, les actionnaires de la Société sont principalement des résidents espagnols et la plupart des moyens humains et matériels de la filiale COMPAÑÍA IBÉRICA DE BIENES RAÍCES 2009, SOCIMI, S.A.U. sont localisés en Espagne et il est prévu que cela continue.

- Il convient également de noter que cette proposition de transfert de siège social vers l'Espagne impliquera des synergies dans l'administration, permettant ainsi de simplifier leur structure, d'éliminer les chevauchements en terme d'organisation et de réduire les coûts de gestion (comptabilité et consolidation simplifiées, réduction des coûts d'audits, entre autres, centralisation des obligations de communication de rapports aux marchés).

Il est prévu que toutes ces mesures se traduisent par des économies de coûts importants.

À la suite de ce qui précède, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert du siège social, le lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société du 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6 et 7, Glorieta de Cuatro Caminos, 4^{ème} étage, E-28020, Madrid, Espagne, avec effet immédiat.

L'assemblée décide, à l'unanimité, que ce transfert est opéré avec tous les actifs et passifs de la Société, tous sans exception, sans dissolution ni liquidation préalable de la Société, qui continuera à exister sous la nationalité espagnole.

L'assemblée décide, à l'unanimité, en outre que la Société continuera d'exister comme une «sociedad anonima» en Espagne au titre du régime fiscal spécial de la SOCIMI (SOCIEDADES ANÓNIMAS COTIZADAS DE INVERSIÓN EN EL MERCADO INMOBILIARIO). À cet égard, la Société sera régie par la loi espagnole 11/2009 relative aux fonds de placement immobilier, du 26 octobre 16/2012, telle que modifiée par la loi espagnole, approuvée le 27 décembre 2012.

Il est également décidé, à l'unanimité, que les 4.452.197 actions de la Société continueront d'être listées à la Bourse de Luxembourg comme c'est le cas actuellement.

Votes pour: 4.452.197

Abstentions: 0

Votes contre: 0

Deuxième résolution

Les actionnaires décident, à l'unanimité, de changer la dénomination de la Société de «Saint Croix Holding Immobilier S.A.» en «Saint Croix Holding Immobilier SOCIMI, S.A.».

À cet égard, une certification négative du nouveau nom est fournie en Annexe 1 et délivrée par le Registre du Commerce de Madrid, où la Société sera finalement enregistrée après la migration approuvée par la Première Résolution.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires au 31 mai 2014 de la Société et décide que ces comptes doivent être considérés comme les comptes de clôture d'un point de vue luxembourgeois.

Une copie du bilan intérimaire (Annexe 2), après avoir été signée «ne varietur» par l'assemblée et le notaire instrumentant, fera partie du présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Quatrième résolution

En conséquence du transfert du siège social, du lieu de gestion effective et d'administration centrale de la Société en Espagne, l'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi espagnole et décide d'approuver les Règlements relatifs à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Une version des nouveaux statuts (Annexe 3) ainsi que les Règlements relatifs à l'Assemblée Générale des Actionnaires (Annexe 4) resteront annexées au présent acte et seront enregistrées avec l'acte.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, lesquelles démissions seront effectives immédiatement après l'émission du certificat de continuation (Certificate of Continuation) délivré par le Registre de Commerce de Madrid, conformément à la législation commerciale espagnole:

- Madame Pascale Nutz, comme administrateur de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Ismaël Dian, comme administrateur de catégorie B, ayant son adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Marco Colomer Barrigón, comme administrateur de catégorie A, ayant son adresse professionnelle au 6 et 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, Espagne; et de

- Grant Thornton Lux Audit S.A., en tant que commissaire, ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée décide par la présente de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs à la date de l'émission du certificat de continuation par le Registre de Commerce de Madrid.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la Société les personnes suivantes, dont la nomination sera effective concomitamment à la démission des administrateurs tel qu'indiqué à la Cinquième Résolution et ce, pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Marco Colomer Barrigón, né à Madrid, le 14 décembre 1960, marié, ayant son adresse au 6 et 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, en tant que Président et Président-Directeur Général de la Société, avec le numéro de carte d'identité espagnole 695.218-C, qui accepte sa nomination, affirmant qu'il a considéré les interdictions prévues à l'art. 213 du décret royal espagnol législatif 1/2010 du 2 juillet, le texte révisé de la loi commerciale espagnole sur les sociétés, tout autre motif légal émanant de l'Union européenne, de discordances nationales ou régionales, ou l'une des causes d'incompatibilité ou d'incapacité légales à exercer ce mandat et, plus particulièrement, celles contenues dans la loi espagnole 5/2006, du 10 avril, et d'autres dispositions pouvant être applicables et qu'aucune de ces incompatibilités, incapacités ou interdictions ne lui est applicable.

- Monsieur Jose Luis Colomer Barrigón, né à Madrid, le 3 avril 1962, célibataire, ayant son adresse au 6 et 7, Glorieta de Cuatro Caminos, E-28020 Madrid, en tant qu'administrateur de la Société, avec le numéro de carte d'identité espagnole 695.217-L.

- Monsieur Celestino Martín Barrigón, né à Baños del Cerrato (Palencia - Espagne), le 28 février 1952, marié, ayant son adresse au San Vicente 60, E-28004 Madrid, en tant qu'administrateur de la Société, avec le numéro de carte d'identité espagnole 12.211.316-H.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Deloitte, S.L., ayant son siège social au Plaza Pablo Ruiz Picasso, n°1, (Picasso Tower) E-28020 Madrid en tant que nouveau commissaire de la Société, dont la nomination prendra effet concomitamment avec la démission du commissaire tel que visé dans la Cinquième Résolution et pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à tous les administrateurs actuels qui seront en place jusqu'à l'émission du certificat de continuation par le Registre de Commerce de Madrid, prénommé, agissant conjointement ou solidairement, de faire tout ce qui est nécessaire ou requis en relation avec toute procédure administrative, fiscale ou autre devant être accomplie en Espagne pour la réalisation du transfert de siège social, de lieu de gestion effective et d'administration centrale de la Société en Espagne.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Neuvième résolution

L'assemblée décide que la Société sera enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid. Une confirmation officielle de cet enregistrement sera envoyée à l'attention du notaire instrumentant.

Sous réserve de l'exécution de toutes les résolutions ci-dessus et de l'enregistrement de la Société auprès du Registre de Commerce de Madrid, la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sera mise en oeuvre.

Votes pour: 4.229.653

Abstentions: 222.544

Votes contre: 0

Dixième résolution

Aucune autre résolution n'est prévue à l'ordre du jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

L'assemblée est clôturée à 11.00 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Colomer, I. Dian, P. Nutz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2014. REM/2014/1266. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014084956/368.

(140099782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Deleverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.300.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of June,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) the board of directors of DELEVERAGE S.A., a Luxembourg public limited liability company ("Société anonyme"), having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.300 (the Absorbing Company),

hereby represented by Mrs Estelle Maréchal, private employee, residing professionally in 7a, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg-Strassen, by virtue of a power of attorney given under private seal on 4th June 2014; and

(2) the liquidator of LUXEVENTS S.R.L. (in liquidation), an Italian private limited liability company ("Società a responsabilità limitata") having its registered office at 2 Via Spartaco, Cap 20135 Milan (Italy), registered with the Milan Trade and Companies Register (Registro delle Imprese di Milano) under number REA MI - 1944234, under the Italian tax registration code and VAT number 07220680966 (the Absorbed Company and together with the Absorbing Company, the Merging Companies),

hereby represented by Mrs Estelle Maréchal, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 4th June 2014.

The powers of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above appearing parties have asked the undersigned notary to act the following dispositions of the common merger plan, established by the boards of directors of the Merging Companies, in compliance with as prescribed by the provisions of articles 2501 ff. of the Italian Civil Code, Italian Legislative Decree 30 May 2008 no. 108, and, articles 261 and 278 of the Luxembourg law concerning commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the LCC):

Introduction

LUXEVENTS S.R.L. (in liquidation) will be merged into DELEVERAGE S.A. by way of a cross-border merger without liquidation pursuant to which the Absorbing Company will acquire all of the assets and liabilities of the Absorbed Company through an universal transfer of title pursuant to the provisions of Article 2(2)(c) of Directive 2005/56/EC and in accordance with articles 2501 ff. of the Italian Civil Code, Italian Legislative Decree 30 May 2008 no. 108 and articles 261 and following of Section XIV LCC.

Since all (100%) of the shares in the capital of Absorbed Company are held by the Absorbing Company, the exemption set forth by Article 15 of Directive 2005/56/EC, articles 278 and following LCC, article 2505 of the Italian Civil Code and article 18 of Italian Legislative Decree 30 May 2008 no. 108 will be applied to the proposed merger

COMMON MERGER PLAN

1. Characteristics of the Merging Companies.

(a) DELEVERAGE S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 156.300, incorporated on 08 October 2010 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2593 of 27 November 2010 (the Absorbing Company). The Articles have not been amended since then; and

(b) LUXEVENTS S.R.L. (IN LIQUIDATION), an Italian private limited liability company (“Società a responsabilità limitata”) having the Absorbing Company as its sole shareholder, having its registered office at 2 Via Spartaco, Cap 20135 Milan (Italy), registered with the Milan Trade and Companies Register (Registro delle Imprese di Milano) under number REA MI - 1944234, under the Italian tax registration code and VAT number 07220680966, incorporated on 23 November 2010 pursuant to a deed of Maître Massimo Linares, notary public residing in Milan (Italy), (the Absorbed Company and together with the Absorbing Company, the Merging Companies).

The Articles are attached hereto as Annex "A" and no amendments thereof are foreseen in connection with or as an effect of the merger.

2. Share exchange ratio, Cash payment, Terms for the allotment of the shares of the Absorbing Company, Date from which the holders of the aforementioned shares will be entitled to share in profits and any special condition affecting that entitlement. Upon the execution of the deed of merger, the shares representing the entire share capital of the Absorbed Company shall be annulled and made void, without determining a share exchange ratio or paying any cash balance.

The Absorbing Company shall not issue shares in substitution of the shares annulled as an effect of the merger and shall not therefore amend its share capital.

3. Dates of the Merging Companies' accounts used to establish the conditions of the merger. The conditions of the cross-border merger shall be established on the basis of the unaudited financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2013 and of the Absorbing Company as at 31 December 2013 that shall be presented to the respective board of directors for approval.

4. Effective date of the merger. The transactions of the Absorbed Company shall be treated for accounting and for tax purposes in the balance sheet of the Absorbing Company from 30 June 2014.

Pursuant to article 2504-bis of the Italian Civil Code and to article 273ter (1) of the Luxembourg Law, the legal effects of the merger shall start, from the date of publication of the minutes of the general meeting of the Absorbing Company approving the merger.

5. Information on the evaluation of the assets and Liabilities which are transferred to the Absorbing Company. The evaluation criteria of the assets and liabilities which are transferred to the Absorbing Company and the accounting policies adopted in the financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2013 that are used to establish the conditions of the cross-border merger are the same used pursuant to articles 2424 and 2425 of the Italian Civil Code for the drafting of the yearly financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2013 and they are explained in details in the notes of the financial statements of the Absorbed Company as at 31 December 2013.

The assets and liabilities of the Absorbed Company will be vested to the Absorbing Company in their state as at the completion of the merger.

Upon completion of the merger, the Absorbed Company will be dissolved without liquidation by transfer of its total assets and liabilities to the Absorbing Company

The net asset value contributed by the Absorbed Company to the Absorbing Company amounts to 35,719.00 EUR (thirty five thousand seven hundred nineteen Euro) as at 31 December 2013.

6. Rights reserved by the Absorbing Company to particular classes of shareholders or owners of other financial instruments, or the measures proposed concerning them. No particular classes of shareholders or of holders of financial instruments other than the shares of the Merging Companies exist.

7. Special advantages granted to the experts who examine the draft terms of the cross-border merger or to members of the administrative, Management, Supervisory or controlling organs of the Merging Companies. No particular benefits will be granted in favour of the members of any of the aforementioned categories.

8. The likely repercussions of the cross-border merger on employment. None of the Merging Companies has any employees. It is not anticipated that the Merger will have any negative impact on employment in the Merging Companies.

9. Information on the procedures according to which the implication of employees is regulated in accordance with EU directive 2005/56/CE on cross-border mergers. This will not applied to the cross-border merger as none of the Merging Companies has any employees.

10. Indication of the arrangements made for the exercise of the rights of creditors. By application of article 268 LCC, creditors of the Absorbing Company, whose claims pre-date the date of publication of the minutes of its general meeting approving the merger, may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two months of that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district of the city of Luxembourg and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where the merger would make such protection necessary. The president of the Court shall reject the

application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the assets and liabilities of the Absorbing Company after the merger. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due.

Additional information may be requested and without charge at the registered office of the Absorbing Company.

Pursuant to article 2503 of the Italian civil code, the creditors of the Absorbed Company, whose claims pre-date the publication of the minutes of its board meeting approving the merger, may file an opposition to the merger with the Tribunal of Milan within sixty days of the publication of the minutes of the extraordinary shareholders meeting of the Absorbed Company approving the merger. The Tribunal of Milan shall allow the merger to proceed, notwithstanding the opposition, should the Tribunal deem that the risk of prejudice to the creditors is not grounded or if the Absorbed Company provides adequate security.

Additional information may be requested and without charge at the registered office of the Absorbed Company

Shareholders' rights

The sole shareholder of the Absorbed Company is entitled, at least one month before the date of the notarial deed acting the completion of the merger, to examine at the registered office of the Absorbing Company, the documents and information indicated in Article 267 (1) LCC, and to obtain a free copy of such documents and information.

Merger reports

The board of Directors of the Absorbing Company as well as the board of Directors of the Absorbed Company shall each prepare a report on the merger contemplated under this common merger plan.

The Merging Companies undertake to duly make available to the shareholders the merger reports in accordance with and within the mandatory time limit.

Miscellaneous

All documentation in relation to the cross border merger of the Absorbed Company and the Absorbing Company will be deposited with the Milan Trade and Companies Register (Registro delle Imprese di Milano) and the registered office of the Absorbed Company and with the Luxembourg Trade and Companies Registrar.

The statutory documents and books of the Absorbed Company will be deposited and conserved for the legally prescribed period at the registered office of the Absorbing Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first mentioned at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le cinquième jour de juin,
par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) le conseil d'administration de DELEVERAGE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.300 (la Société Absorbante),

représenté par Madame Estelle Maréchal, employée privée, résidant professionnellement à 7a, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg-Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juin 2014; et

(2) le liquidateur de LUXEVENTS S.R.L. (EN LIQUIDATION), une société à responsabilité limitée de droit italien (Società a responsabilità limitata), ayant son siège social au 2 Via Spartaco, Cap 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 1944234, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et numéro de TVA 07220680966 (la Société Absorbée, et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes),

représenté par Madame Estelle Maréchal, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juin 2014.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes citées ci-dessus ont demandé au notaire soussigné d'acter les dispositions suivantes du projet commun de fusion, établi par les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes conformément aux articles 2501 ff. du code civil italien, Décret Législatif Italien du 30 mai 2008 no. 108, et, aux articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la LSC):

Introduction

LUXEVENTS S.R.L. (EN LIQUIDATION) sera absorbée par DELEVERAGE S.A. au moyen d'une fusion transfrontalière sans liquidation suite à laquelle la Société Absorbante va acquérir tout l'actif et le passif de la Société Absorbée par un transfert universel de propriété conformément à l'article 2(2)(c) de la Directive 2005/56/EC et conformément aux articles 2501 ff du code civil italien, Décret Législatif Italien du 30 mai 2008 no. 108; et aux articles 261 et suivants de la section XIV de la LSC.

Puisque toutes les actions (100%) de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, l'exemption prévue aux articles 15 de la Directive 2005/56/EC, 278 et suivants de la LSC et de l'article 2505 du code civil italien et l'article 18 du Décret Législatif Italien du 30 mai 2008 no. 108 sera applicable à la fusion proposée dans la présente.

PROJET COMMUN DE FUSION

1. Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes.

(a) DELEVERAGE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.300, constituée le 8 octobre 2010 suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2593 du 27 novembre 2010 (la Société Absorbante). Les statuts de la Société Absorbante (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors; et

(b) LUXEVENTS S.R.L. (EN LIQUIDATION), une société à responsabilité limitée de droit italien (Società a responsabilità limitata) ayant pour actionnaire unique la Société Absorbante, avec siège social au 2 Via Spartaco, Cap 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 1944234, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et pour numéro de TVA 07220680966, constituée le 23 novembre 2010 suivant acte reçu par Maître Massimo Linares, notaire résidant à Milan (Italie) (la Société Absorbée, et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes).

Les Statuts sont annexés au projet commun de fusion en Annexe "A" et aucune modification en rapport avec ou suite à la fusion n'est prévue.

2. Rapport d'échange des actions, paiement en espèces, date à partir de laquelle les détenteurs des actions mentionnées ci-avant obtiennent le droit de participer aux bénéfices. Lors de l'exécution de l'acte de fusion, les actions représentant tout le capital social de la Société Absorbée seront annulées sans qu'il soit nécessaire de déterminer un ratio applicable à l'échange des parts ou de payer un solde de compte.

La Société Absorbante ne devra pas émettre d'actions afin de remplacer les actions annulées suite à la fusion et ne devra donc pas modifier son capital social.

3. Dates des comptes des sociétés fusionnant utilisées pour définir les conditions de la fusion. Les conditions de la fusion transfrontalière seront établies sur la base des comptes non audités de la Société Absorbée en date du 31 décembre 2013 et de la Société Absorbante en date du 31 décembre 2013 et qui devront être présentés pour approbation aux conseils d'administration respectifs des Sociétés Fusionnantes.

4. Date d'effet de la fusion. Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 30 juin 2014.

Conformément à l'article 2504-bis du Code Civil italien et à l'article 273ter (1) de la Loi luxembourgeoise, la fusion commencera à produire ses effets juridiques à compter de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la fusion.

5. Information concernant l'évaluation de l'actif et du passif transférés à la Société Absorbante. Les critères d'évaluation de l'actif et du passif transférés à la Société Absorbante et les procédures comptables employées dans les comptes de la Société Absorbée en date du 31 décembre 2013 utilisés pour définir les conditions de la fusion transfrontalière sont les ceux visés aux articles 2424 et 2425 du Code Civil Italien pour l'établissement des comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2013. Ils sont détaillés dans les notes des comptes de la Société Absorbée en date du 31 décembre 2013.

L'actif et le passif de la Société Absorbée seront transférés dans leur état à la date d'effet de la fusion.

A la date d'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par un transfert de tout son actif et passif à la Société Absorbante.

La valeur de l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève à 35.719,00 EUR (trente-cinq mille sept cent dix-neuf euros) au 31 décembre 2013.

6. Droits assurés par la Société Absorbante aux actionnaires de certaines classes ou aux porteurs de titres autres que des actions, ou les mesures qui sont proposées à leur égard. Il n'existe aucune classe particulière d'actionnaires ou de porteurs de titres autre que les actions des Sociétés Fusionnantes.

7. Avantages particuliers attribués aux experts qui examinent le projet commun de fusion transfrontalière, aux membres des organes administratifs, de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des catégories citées ci-dessus.

8. Les effets probables de la fusion transfrontalière sur l'emploi. Aucune des Sociétés Fusionnantes ne possède d'employés. Il n'est pas prévu que la Fusion ait des répercussions négatives sur l'emploi dans les Sociétés Fusionnantes.

9. Informations sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs sont régies conformément à la directive européenne 2005/56/CE sur les fusions transfrontalières. En conséquence, Ce point n'a pas vocation à s'appliquer étant donné qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés.

10. Indication des accords pris pour l'exercice du droit des créanciers. Conformément à l'article 268 de la LSC, les créanciers de la Société Absorbante dont les créances sont antérieures à la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la fusion, peuvent, nonobstant toute convention, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement de la ville de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait le gage de ces créanciers. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu du patrimoine de la société après fusion. La société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées gratuitement au siège de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 2503 du Code civil italien, les créanciers de la Société Absorbée dont les créances sont antérieures à la publication du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société Absorbante approuvant la fusion, peuvent faire opposition à la fusion auprès du tribunal de Milan dans les deux mois suivant la publication du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbée approuvant la fusion. Le tribunal de Milan autorisera la fusion nonobstant l'opposition s'il considère que le risque de préjudice pour les créanciers n'est pas fondé ou si la Société Absorbée fournit une garantie adéquate.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées gratuitement au siège de la Société Absorbée.

Droits des actionnaires

L'actionnaire unique de la Société Absorbée a le droit, au moins un mois avant la date de l'acte notarié constatant la réalisation de la fusion, d'examiner au siège de la Société Absorbante, les documents et les informations indiqués à l'article 267 (1) de la LSC et d'obtenir une copie gratuite de ces documents et informations.

Rapports de fusion

Le conseil d'administration de la Société Absorbante ainsi que le conseil d'administration de la Société Absorbée devront chacun préparer un rapport sur la fusion envisagée par ce projet commun de fusion.

Les Sociétés Fusionnantes s'engagent à mettre les rapports à la disposition des actionnaires endéans le délai et pour la période prescrits.

Divers

Toute la documentation en rapport avec la fusion transfrontalière de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sera déposée auprès du registre des sociétés de Milan (Registro delle Imprese di Milano) et du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les documents légaux et les comptes de la Société Absorbée seront déposés et conservés au siège de la Société Absorbante durant la période prescrite légalement.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de cet acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

SUIVENT LES STATUTS DE LA SOCIETE ABSORBANTE: DELEVERAGE S.A. (ANNEXE «A»)

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "DELEVERAGE S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans les limites de la commune.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à UN MILLION EURO (1.000.000,- EURO), représenté par DIX MILLE (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques

garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Public limited company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "DELEVERAGE S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors within the limits of the municipality.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) represented by TEN THOUSAND (10,000) shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Friday of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Signé: E. Maréchal et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2014. Relation: LAC/2014/26472. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086050/447.

(140102028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.462.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung am 30. Mai 2014

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass die Mandate der amtierenden Mitglieder des Verwaltungsrates Oliver Behrens, Dr. Matthias Danne und Michael M. Rüdiger am heutigen Tage enden.

Die Generalversammlung beruft einstimmig zu neuen Mitgliedern im Verwaltungsrat:

- Herrn Oliver Behrens (geschäftsansässig: Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt am Main)
- Dr. Matthias Danne (geschäftsansässig: Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt am Main)
- Herrn Michael M. Rüdiger (geschäftsansässig: Mainzer Landstraße 16, D-60325 Frankfurt am Main)

Die Mandate dauern bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2019.

Luxembourg, 30. Mai 2014.

DekaBank Deutsche Girozentrale

Luxembourg S.A.

Patrick Weydert / Anja Müller

Référence de publication: 2014077548/19.

(140091800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Atlantica Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 130.970.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 05/06/2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante :

- ATLANTICA FINANCE LUXEMBURG SA, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 3 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Il

ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maitre Christelle Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2014085159/19.

(140101580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 209.955.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary (Canada), dated 3 June 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder ("Sole shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the one hundred sixty-seven thousand two hundred thirty-four (167,234) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WERSANDT, notary public on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary public on 8 May 2014, not yet published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million four hundred thousand Mexican Pesos (MXN 4,400,000.-) to bring it from its present amount of two hundred five million five hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 205,555,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred sixty-seven thousand two hundred thirty-four (167,234) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of two hundred nine million nine hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 209,955,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred seventy-one thousand six hundred thirty-four (171,634) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue four thousand four hundred (4,400) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The four thousand four hundred (4,400) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of four hundred thirty-five million six hundred thousand Mexican Pesos (MXN 435,600,000.-).

The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of four hundred forty million Mexican Pesos (MXN 440,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of four hundred forty thousand Mexican Pesos (MXN 440,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at two hundred nine million nine hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 209,955,000.-) divided into (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) one hundred seventy-one thousand six hundred thirty-four (171,634) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS").”

Estimate of costs

For information purposes only, the amount of four hundred forty million Mexican Pesos (MXN 440,000,000.-) is equivalent to thirty-three million nine hundred ninety thousand seven hundred forty-five United States Dollars and twenty-five United States Cents (USD 33,990,745.25), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 5 June 2014.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary (Canada) le 3 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-

après les "Parts Ordinaires") et les cent soixante-sept-mille deux cent trente-quatre (167.234) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire datant du 8 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent mille Pesos Mexicains (MXN 4.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 205.555.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) cent soixante-sept-mille deux cent trente-quatre (167.234) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de deux cent neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 209.955.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) cent soixante et onze mille six cent trente-quatre (171.634) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre mille quatre cents (4.400) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les quatre mille quatre cents (4.400) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trente-cinq millions six cent mille Pesos Mexicains (MXN 435.600.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quarante millions de Pesos Mexicains (MXN 440.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de quatre cent quarante mille Pesos Mexicains (MXN 440.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 209.955.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt et une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) cent soixante et onze mille six cent trente-quatre (171.634) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

Estimation des frais

A titre d'information uniquement, le montant de quatre cent quarante millions de Pesos Mexicains (MXN 440.000.000,-) est équivalent à trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-cinq Dollars Américains et vingt-cinq Centimes de Dollars Américains (USD 33.990.745,25), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 5 juin 2014.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement sept mille Euros.

77507

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 juin 2014. Relation: RED/2014/1260. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 juin 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014083757/170.

(140099161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.790.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.828.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.790 (the "Absorbing Company" or "Ticketmaster 2"), here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of managers of such company, pursuant to the resolutions made by the board of managers with effect as of June 6th, 2014 and pursuant to a proxy dated June 6th, 2014; and

(2) Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register' under number B 139.828 (the "Absorbed Company" or "Ticketmaster 3"), here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, acting as the proxyholder of the board of managers of such company, pursuant to the resolutions made by the board of managers with effect as of June 6th, 2014 and pursuant to a proxy dated June 6th, 2014.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the "Merging Companies".

The said board of managers' resolutions and the proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing companies and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary to state the following:

(A) The Merging Companies are the indirect wholly owned subsidiaries of Live Nation Entertainment, Inc., a Delaware corporation with registered office at c/o Corporate Creations Network Inc., 3411 Silverside Rd #104, Rodney Building, New Castle, 19810 Delaware, the United States of America and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4009151 ("Live Nation").

(B) For the purpose of simplifying the structure of Live Nation group, it has been agreed to proceed with a series of intra-group mergers between the respective Luxembourg and Netherlands subsidiaries of Live Nation.

(C) As part of the Live Nation restructuring plan, it is contemplated to first proceed with a simplified intra-group upstream merger of the Merging Companies by way of absorption of Ticketmaster 3 by Ticketmaster 2 (the “Merger”) in accordance with articles 278 and 279 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”).

(D) In accordance with articles 278 and 279 of the Company Law, the Merging Parties have waived by the aforementioned board of managers’ resolutions the application of article 261 paragraph (2), b), c), d), article 263 paragraph (1), articles 265 and 266, article 267 paragraph (1) d) and e), article 274 paragraph (1) b) and article 275 of the Company Law, including in particular the requirement to draw up the management report pursuant to article 265 of the Company Law and the requirement of an examination of the merger terms by an independent expert (“réviseurs) pursuant to article 266 of the Company Law.

(E) These common draft merger terms have been drawn up and approved by the boards of managers of the Merging Companies, as stated below (the “Merger Terms”).

1. Legal form, name, registered office.

1.1. The Absorbing Company is a Luxembourg private limited liability company named Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 139.790.

1.2. The Absorbed Company is a Luxembourg private limited liability company named Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 139.828.

1.3. The Absorbing Company holds six million, eight hundred and sixty-eight thousand, one hundred and two (6,868,102) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital and all the voting rights of the Absorbed Company. The Absorbing Company also holds all the securities issued by the Absorbed Company to be defined as “Securities” in article 3.1 below.

1.4. The company resulting from the Merger will be the Absorbing Company. The Absorbed Company shall cease to exist on the Effective Date (as defined in article 2.2. below) as it will be dissolved without going into liquidation. Following the Merger, the legal form, name and registered office of the Absorbing Company, as mentioned in article 1.1, shall remain unchanged.

1.5. Following the Merger, it is expected that all activities of the Absorbed Company carried out through its U.S. branch named Ticketmaster Luxembourg Holdco 3 S.à r.l. - U.S. Branch (the “U.S. Branch”) shall be taken over together with the assets and liabilities allocated therein by the new branch established by the Absorbing Company in the United States of America. The new branch established by the Absorbing Company is intended to maintain the factual continuity of the U.S. Branch and for this purpose the Absorbing Company is intended to effectively replace the Absorbed Company in the services agreement executed with Live Nation.

2. Entry into effect of the Merger - Conditions precedent - Date from which the operations of the Absorbed Company are treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

2.1. As the Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares and other securities (to be defined as “Securities” in article 3.1 below) in issue of the Absorbed Company and as the conditions of article 279 of the Company Law are met, the approval of the Merger by the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies is therefore not required and the Merger shall be approved by the resolutions of the board of managers of each of the Merging Companies, followed by a notarial certificate recording that the conditions of article 279 are fulfilled.

2.2. Upon approval of the Merger by the Merging Companies as set out above, which can only take place one (1) month after the publication of the present merger project in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”), the Merger shall become effective and final in accordance with article 272 of the Company Law and shall lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Company Law (the “Effective Date”). Towards third parties, the Merger shall be enforceable as from the publication in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations”) of the notarial certificate recording that the conditions of article 279 are fulfilled.

2.3. The Merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the transfer of the assets and liabilities in their entirety from the Absorbed Company to the Absorbing Company and dissolution without liquidation of the Absorbed Company resulting from the Merger will be finalised upon the fulfilment of the following conditions precedent:

- Approval of the Merger by the resolutions of the board of managers of the Absorbed Company; and
- Approval of the Merger by the resolutions of the board of managers of the Absorbing Company.

2.4. Nevertheless, all the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting and tax purposes as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014.

3. Rights conferred by the Absorbing Company to the shareholders enjoying specific rights and to the holders of securities other than shares.

3.1. The Absorbed Company has issued the following securities to the benefit of the Absorbing Company:

- (i) the total amount of six hundred and eighty-seven million, one hundred and seventy thousand, two hundred and sixty-two (687,170,262) EUR-denominated series 2 convertible preferred equity certificates (the “Series 2 CPECs”); and
 - (ii) the total amount of two hundred and seventy-five million, eight hundred and sixty-eight thousand, four hundred and twenty-three (275,868,423) EUR-denominated income participating preferred equity certificates 1 (the “IPPECs 1”);
- (the Series 2 CPECs and the IPPECs 1 are hereinafter collectively referred to as the “Securities”).

3.2. As a result of the Merger, the Absorbing Company shall become both the holder and issuer in respect of the Securities and as a result the Securities shall be fully extinguished and terminated as of the Effective Date by the confusion of the qualities of holder and issuer in the same person. Accordingly, the Absorbing Company, in its capacity as the holder of the Securities, hereby waives the application of article 270 of the Company Law.

4. Specific privileges granted to the experts and the members of the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies.

4.1. No specific privilege shall be granted to any expert following the Merger or in relation to it.

4.2. No specific privilege shall be granted to the administrative, management, supervisory or control bodies of the Merging Companies following the Merger or in relation to it.

5. Information with regard to the valuation of assets and liabilities transferred to the Absorbing Company.

5.1. The terms and conditions of the Merger have been drawn up by Ticketmaster 2 and Ticketmaster 3 on the basis of the accounts for the financial year ending on December 31, 2013.

5.2. The Merger is effective on the basis of the net book value of the assets and liabilities transferred by Ticketmaster 3, as indicated in the accounts of Ticketmaster 3 for the financial year ending on December 31, 2013.

5.3. The assets contributed by Ticketmaster 3 following the Merger, consist of all the assets of this company, on the basis of the accounts for the financial year ending on December 31, 2013.

5.4. The Merger is agreed upon and is approved by way of transfer of all liabilities of Ticketmaster 3, in their entirety, to Ticketmaster 2, on the basis of the accounts for the financial year ending on December 31, 2013.

6. Tax considerations.

6.1. For tax and accounting purposes, the Merger shall take place as of January 1, 2014.

6.2. Considering that the assets and liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company at net book value, the Merger should benefit from the provisions of Article 170 (2) of the Luxembourg Income Tax Law.

7. Terms and conditions of the Merger. The Merger will be further subject to the following terms and conditions:

7.1. The Absorbing Company shall acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company in their entirety on the Effective Date by way of a universal transfer (“transmission universelle”) amounting to an absorption by operation of law pursuant to the Company Law.

7.2. The Absorbing Company, as from the Effective Date, shall pay all ordinary or extraordinary contributions, charges and taxes, arising from the transfer of the transferred assets.

7.3. The Absorbing Company shall continue to perform all contracts and duties of the Absorbed Company existing on the Effective Date.

7.4. The Absorbing Company shall more specifically continue to perform all the existing contracts with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated, at its own risks, into the rights and duties arising from them.

7.5. The creditors’ rights including the rights derived from the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all their attached real or personal titles. The Absorbing Company shall thus be subrogated into all rights, real or personal, which are attached to these assets.

7.6. Further to the transfer of assets as described in the preceding paragraph, the Absorbing Company shall become both holder and issuer in respect of the Securities and therefore the Securities shall be fully extinguished and terminated as of the Effective Date.

7.7. The Absorbing Company shall undertake all the debts of the Absorbed Company, in whatsoever nature, and shall more specifically pay all the interests and the principal amount of all debts of any nature whatsoever, due by the Absorbed Company.

7.8. Following the Merger, all activities of the Absorbed Company carried out through its U.S. Branch shall be taken over together with the assets and liabilities allocated therein by the new branch established by the Absorbing Company in the United States of America.

7.9. Pursuant to article 279 of the Company Law, the Merger shall be approved by the resolutions of the board of managers of the Merging Companies.

8. Waiver of the Merger formalities in accordance with articles 278 and 279 of the Company Law.

8.1. In accordance with articles 278 and 279 of the Company Law, the administrative bodies of each of the Merging Companies have agreed to waive the application of article 261 paragraph (2), b), c), d), article 263 paragraph (1), articles 265 and 266, article 267 paragraph (1) d) and e), article 274 paragraph (1) b) and article 275 of the Company Law, including in particular the requirement to draw up the management report pursuant to article 265 of the Company Law and the requirement of an examination of the Merger Terms by the independent expert (“réviseurs”) pursuant to article 266 of the Company Law.

9. Partial invalidity.

9.1. If one or several provisions of these Merger Terms were to be declared invalid, illegal, or unenforceable, the validity, legality or enforceability of the remaining provisions will not be affected and they shall remain in full force and effect.

9.2. In case of an invalid, illegal or unenforceable provision, the Merging Companies undertake to agree on a valid, enforceable provision corresponding to their initial intention at the time the Merger Terms were approved.

9.3. In the event the Merger Terms are incomplete, the Merging Companies undertake to agree on the provisions necessary to complete the Merger Terms.

10. Miscellaneous.

10.1. Pursuant to article 262 of the Company Law, the Merger Terms shall be filed by the Merging Companies with the Luxembourg Trade and Companies’ Register and published in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations”), at least one (1) month prior to the date of the board of managers resolutions of the Merging Companies approving the Merger Terms.

10.2. The documents listed in article 267 paragraph (1) (a) and (b) of the Company Law (i.e. the Merger Terms, the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last three (3) financial years) may be inspected at the registered office of the Merging Companies, and copies thereof may be obtained without charge upon request of the shareholders of the Merging Companies for at least one (1) month before the Effective Date.

10.3. The Absorbing Company shall carry out all the formalities, including such announcements as are prescribed by the Company Law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

10.4. As from the Effective Date, the books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

10.5. Insofar as not specifically prescribed herein, the Merging Companies shall refer to the Company Law.

10.6. The cost and expenses of the merger shall be borne by the Absorbing Company.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Terms and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Parties pursuant to the Company Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing companies, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.790 (la “Société Absorbante” ou “Ticketmaster 2”), ici représentée par Mme Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de cette société, en vertu d’une procuration qui lui a été conférée par les résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 6 juin 2014 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 6 juin 2014; et

(2) Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.828 (la “Société

Absorbée” ou “Ticketmaster 3”), ici représentée par Mme Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de cette société, en vertu d’une procuration qui lui a été conférée par les résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 6 juin 2014 et conformément à une procuration délivrée à Luxembourg le 6 juin 2014.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement désignées ci-après comme les “Sociétés Fusionnantes”.

Lesquelles résolutions des conseils de gérance et procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, agissant comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

(A) Les sociétés fusionnantes sont les filiales indirectes entièrement détenues par Live Nation Entertainment, Inc., une société constituée et gouvernée par les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social au c/o Corporate Creations Network Inc., 3411 Silverside Rd #104, Rodney Building, New Castle, 19810 Delaware, Etats-Unis d’Amérique, et enregistrée auprès du Département de l’Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4009151 (“Live Nation”).

(B) Afin de simplifier la structure du groupe Live Nation, il a été décidé de procéder à une série de fusions intra-groupes entre les filiales luxembourgeoise et néerlandaise de Live Nation.

(C) Dans le cadre du plan de restructuration de Live Nation, il est envisagé de procéder, dans un premier temps, à une fusion intragroupe simplifiée des Sociétés Fusionnantes par le biais de l’absorption de Ticketmaster 3 par Ticketmaster 2 (la «Fusion») conformément aux articles 278 et 279 de la loi luxembourgeoise du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

(D) Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés, les Sociétés Fusionnantes ont renoncé par les résolutions de conseil de gérance précitées à l’application des articles 261 paragraphes (2), b), c) d), 263 (1), 265, 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b) et 275 de la Loi sur les Sociétés, et en particulier à l’obligation d’établir un rapport de gestion conformément à l’article 265 de la Loi sur les Sociétés et à l’obligation d’examiner les termes de la fusion par un réviseur d’entreprises agréé, conformément à l’article 266 de la Loi sur les Sociétés..

(E) Le projet commun de fusion a été rédigé et approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes, comme indiqué ci-dessus (Les «Projet de Fusion»).

1. Forme, dénomination sociale et siège social.

1.1. La société Absorbante est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.790.

1.2. La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.828.

1.3. La Société Absorbante détient six millions huit cent soixante-huit mille cent deux (6.868.102) parts sociales ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social et conférant tous les droits de vote de la Société Absorbée. La Société Absorbante détient également tous les titres émis par la Société Absorbée à définir comme «Titres» à l’article 3.1 ci-dessous.

1.4. La société issue de la Fusion sera la Société Absorbante. La Société Absorbée cessera d’exister à la Date d’Effectivité (telle que définie à l’article 2.2 ci-dessous) et sera dissoute sans liquidation. La Société Absorbante ne modifiera pas, suite à la Fusion, sa forme juridique, sa dénomination et son siège social, tels que mentionnés à l’article 1.1.

1.5. Suite à la Fusion, il est prévu que toutes les activités de la Société Absorbée effectuées par sa succursale américaine dénommée Ticketmaster Luxembourg Holdco 3 S.à r.l. - U.S. Branch (la “Succursale U.S.”) soient reprises avec les actifs et passifs alloués à celle-ci par la nouvelle succursale établie par la Société Absorbante aux Etats-Unis d’Amérique. La nouvelle succursale établie par la Société Absorbante est censée maintenir la continuité factuelle de la Succursale U.S. et à cet effet, la Société Absorbante est remplacera effectivement la Société Absorbée dans le contrat de services exécuté avec Live Nation.

2. Entrée en vigueur de la Fusion - Conditions suspensives - Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées pour des raisons comptables comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

2.1. Dans la mesure où l’Absorbante détient cent pour cent (100%) des parts sociales et autres titres (à définir comme “Titres” à l’article 3.1 ci-dessous) en émission de la Société Absorbée et dès lors que les conditions de l’article 279 de la Loi sur les Sociétés sont satisfaites, l’approbation de la Fusion par l’assemblée générale extraordinaire de chacune des Sociétés Fusionnantes n’est pas requise et donc la Fusion sera approuvée par les résolutions du conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, suivies par un acte notarié indiquant que les conditions de l’article 279 sont respectées.

2.2. Après l’approbation par les Sociétés Fusionnantes suivant le point précédent, qui ne pourra intervenir au plus tôt qu’un (1) mois après la publication de ce présent projet de fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, la Fusion deviendra effective et définitive conformément à l’article 272 de la Loi sur les Sociétés et entraînera simultanément les effets prévus à l’article 274 de la Loi sur les Sociétés (la «Date d’Effectivité»). A l’égard des tiers, la fusion sera

opposable à partir de la publication au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié indiquant que les conditions de l'article 279 sont respectées.

2.3. La Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, le transfert de l'intégralité du patrimoine, activement et passivement, de la Société Absorbée à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée qui en résultent, deviendront uniquement définitifs lors de la réalisation des conditions suspensives suivantes:

- Approbation de la Fusion par les résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbée; et
- Approbation de la Fusion par les résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbante.

2.4. Néanmoins, toutes les opérations de la Sociétés Absorbée devront être considérées, à des fins comptables et fiscales, comme effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2014.

3. Droits conférés par la Société Absorbante aux associés bénéficiant de droits spécifiques et aux porteurs de titres autres que des parts sociales.

3.1. La Société Absorbée a émis les titres suivants au bénéfice de la Société Absorbante:

(i) Le montant total de six cent quatre-vingt-sept millions cent soixante-dix mille deux cent soixante-deux (687.170.262) titres privilégié convertibles (convertible preferred equity certificates) de série 2 dénommée en Euros (les "CPECs Série 2"); et

(ii) Le montant total de deux cent soixante-quinze millions huit cent soixante-huit mille quatre cent vingt-trois (275.868.423) titres participatifs privilégié convertibles (income participating preferred equity certificates) 1 en Euros (les "IPPECs 1");

(les CPECs Série 2 et IPPECs 1 sont collectivement désignées ci-après comme les "Titres").

3.2. Suite à la Fusion, la Société Absorbante deviendra à la fois détentrice et émettrice des Titres et par conséquent les Titres seront entièrement éteints à partir de la Date d'Effectivité par la confusion des qualités de détentrice et d'émettrice dans la même personne. En conséquence, la Société Absorbante, en sa qualité de détentrice des Titres renonce à l'application de de l'article 270 de la Loi sur les Sociétés.

4. Avantages particuliers attribués aux experts et aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

4.1 Aucun avantage particulier ne sera attribué à aucun expert suite à la Fusion ou en relation avec celle-ci.

4.1. Aucun avantage particulier ne sera octroyé aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes suite à la Fusion ou en relation avec celle-ci.

5. Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante.

5.1. Les termes et conditions de la Fusion ont été établis par Ticketmaster 2 et Ticketmaster 3, sur la base des comptes pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

5.2. La Fusion est réalisée sur la base de la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif transférés par Ticketmaster 3, telle que figurant dans les comptes de Ticketmaster 3 pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

5.3. Les actifs apportés par Ticketmaster 3 au titre de la Fusion, comprennent l'ensemble des actifs de cette société, sur la base des comptes pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

5.4. La Fusion est décidée et approuvée par le transfert de l'intégralité des actifs et passifs de Ticketmaster 3 à Ticketmaster 2, sur la base des comptes pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

6. Considérations fiscales.

6.1. Pour des raisons comptables et fiscales, la Fusion sera effectuée à partir du 1^{er} janvier 2014.

6.2. Considérant que les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur nette comptable, la Fusion devrait bénéficier des dispositions de l'article 170 (2) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Luxembourg.

7. Termes et conditions de la Fusion. La Fusion sera sujette aux termes et conditions suivants:

7.1. La Société Absorbante acquerra l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Date d'Effectivité par voie de transmission universelle équivalant à une absorption par effet de la loi en vertu de la Loi sur les Sociétés.

7.2. La Société Absorbante devra, à partir de la Date d'Effectivité, payer toutes les contributions, tous les droits et toutes les taxes, ordinaires ou extraordinaires, liés au transfert de la propriété des actifs.

7.3. La Société Absorbante devra poursuivre tous les contrats et obligations de la Société Absorbée existant à la Date d'Effectivité.

7.4. La Société Absorbante devra en particulier poursuivre tous les contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée dans les droits et obligations qui en découlent, à ses propres risques.

7.5. Les droits de créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, réels ou personnels qui y sont attachés. La Société Absorbante sera ainsi subrogée dans tous les droits, réels ou personnels, qui sont attachés aux actifs.

7.6. Suite au transfert des actifs, tel que décrit dans le paragraphe précédent, la Société Absorbante deviendra à la fois détentrice et émettrice des Titres et par conséquent les Tires seront entièrement éteints à la Date d'Effectivité.

7.7. La Société Absorbante devra assumer toutes les dettes de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée, et elle devra en particulier payer les intérêts et le principal de toutes les dettes et passifs de toute nature dus par la Société Absorbée.

7.8. Suite à la Fusion, toutes les activités de la Société Absorbée effectuées par sa Succursale U.S. ainsi que les actifs et passifs qui y sont alloués seront repris par la succursale de la Société Absorbante établie aux Etats-Unis d'Amérique au moment de la réalisation de la Fusion.

7.9. Conformément à l'article 279 de la Loi sur les Sociétés, la Fusion devra être approuvée par les résolutions des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes.

8. Renonciation aux formalités de la Fusion conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés.

8.1. Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés, le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes a convenu de renoncer à l'application des articles 261 paragraphes (2), b), c) d), 263 (1), 265 et 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b) et 275 de la Loi sur les Sociétés, et en particulier à l'obligation d'établir un rapport de gestion conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés et à l'obligation de faire examiner le Projet de Fusion par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés.

9. Non validité partielle.

9.1. Si une ou plusieurs des dispositions du présent Projet de Fusion étaient déclarées non valides, illégales ou non applicables, cette absence de validité, d'illégalité ou de non applicabilité n'affectera pas la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions du Projet de Fusion qui resteront en vigueur et conserveront leurs effets.

9.2. En cas d'une disposition non valide, illégale ou non-applicable, les Sociétés Fusionnantes s'engagent à s'accorder sur une disposition valide et exécutable correspondante à leur intention initiale au moment où le Projet de Fusion a été approuvé.

9.3. Dans l'hypothèse où le Projet de Fusion serait incomplet, les Sociétés Fusionnantes s'engagent également à s'accorder sur toute disposition nécessaire afin de compléter le Projet de la Fusion.

10. Divers.

10.1. Conformément à l'article 262 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le Projet de Fusion sera déposé par la Société Absorbante au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, un (1) mois au moins avant la date de de la réunion des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion.

10.2. Les documents listés à l'article 267 paragraphe (1) (a) and (b) de la Loi sur les Sociétés (c'est-à-dire les le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes pour les trois (3) derniers exercices sociaux peuvent être consultés au siège social des Sociétés Fusionnantes, et des copies peuvent en être obtenus sans frais sur demande des associés des Sociétés Fusionnantes pendant au moins un (1) mois avant la date d'effectivité.

10.3. La Société Absorbante accomplira toutes les formalités, y compris les publications prévues par la Loi sur les Sociétés, nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et à la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

10.4. A partir de la Date d'Effectivité, les livres et registres de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée légalement prévue.

10.5. Pour tout point non prévu ci-dessus, les Sociétés Fusionnantes se réfèrent à la Loi sur les Sociétés.

10.6. Les coûts et les frais de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Certification

Le notaire soussigné certifie par les présentes l'existence et la légalité du projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi sur les Sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2014. Relation: ECH/2014/1119. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085774/369.

(140100790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

WestProfil, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 109.089.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 10. Juni 2014

- Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Jens-Uwe Wächter zum 31. Oktober 2013 sein Mandat im Verwaltungsrat der Gesellschaft niedergelegt hat. Weiterhin nimmt die Generalversammlung zustimmend zur Kenntnis, dass die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates ab dem 1. November 2013 bis zur heutigen Generalversammlung Herrn Steffen Selbach zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestellt haben.

Die Generalversammlung bestellt Herrn Steffen Selbach zum ordentlichen Mitglied im Verwaltungsrat bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2018.

Luxembourg, 10. Juni 2014.

WestProfil SICAV

Gerd Kiefer / Anja Müller

Référence de publication: 2014085833/17.

(140101268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Elchanan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.449.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 05/06/2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante :

- ELCHANAN SA, dont le siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, a été dénoncé en date du 23 avril 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Christelle Radocchia

Le liquidateur

Référence de publication: 2014085360/19.

(140101579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Exim Invest A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.991.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 05/06/2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art. 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

EXIM INVEST A.G., dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 6 septembre 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maitre Christelle Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2014085379/19.

(140101578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and fourteen on the twelfth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of the company "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg B 95.085 B171.064 (the "Company").

The meeting was presided by Mrs Virginie PIERRU, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, who is also appointed as secretary.

The shareholders elected as scrutineer Mrs Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer the registered office to 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
2. Consequently amendment of articles 2.1 and 2.2 of the Articles of incorporation
3. Appointment of James Scanlon, Michelle Carvill and Aikaterini Papayfanti as new members of the supervisory board of the Company, further to the resignations of Jan Vanhoutte, Charlotte Hultman and Alan Botfield.

(i) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the meeting was duly convened and that it results from the attendance list that the majority of the share capital is represented according to articles 2.3 and 20.4 of the articles of associations and so that the quorum is reached.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions by more than two-third majority votes cast, as detailed in the attendance list:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office to 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Second resolution

Consequently the general meeting decides to amend the first paragraph of articles 2.1 and 2.2 of Articles of incorporation of the Company, as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in Schuttrange.

2.2. The registered office of the Company may be transferred in Schuttrange by means of a resolution of the General Partner”

Third resolution

The general meeting decides the appointment as new members of the supervisory board of the Company with immediate effect of

- 1.- Mr James Scanlon, born on 14 November 1979 in Galway (Ireland), residing professionally in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;

2.- Mrs Michelle Carvill, born on 26 November 1966 in Down (Ireland), residing professionally in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;

3.- Mrs Aikaterini Papayfanti, born on 27 June 1981 in Athens (Greece) residing professionally in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;

further to the resignations of Mr. Jan Vanhoutte, Mrs. Charlotte Hultman and Mr. Alan Botfield.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred and twenty euro (EUR 1,420.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société), L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, qui se nomme également secrétaire.

L'assemblée générale désigne comme scrutatrice Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant été valablement constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social vers 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
2. Modification subséquente des articles 2.1 et 2.2 des statuts de la Société.
3. Nomination de James Scanlon, Michelle Carvill and Aikaterini Papayfanti en qualité de membres du conseil de surveillance avec effet immédiat suite à la démission de Jan Vanhoutte, Charlotte Hultman and Alan Botfield.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'il résulte de la liste de présence que la majorité du capital social est représentée conformément aux articles 2.3 et 20.4 des statuts et que par conséquent le quorum est atteint.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération a pris, à la majorité absolue des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 2.1 et 2.2 des statuts comme suit:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.

2.2. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Schuttrange par une résolution de l'Associé Commandité.»

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de membres du conseil de surveillance avec effet immédiat:

- 1.- Monsieur James Scanlon, né le 14 novembre 1979 à Galway (Irlande), demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;
 - 2.- Madame Michelle Carvill, née le 26 novembre 1966 à Down (Irlande), demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;
 - 3.- Madame Aikaterini Papayfanti, née le 27 juin 1981 à Athenes (Grèce), demeurant professionnellement à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale;
- suite à la démission de Monsieur Jan Vanhoutte, Madame Charlotte Hultman et Monsieur Alan Botfield.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cent vingt euros (1.420,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12567. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014085616/127.

(140101289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Learning 4 Life S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.677.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 05/06/2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante :

- LEARNING 4 LIFE SA, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 4 août 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Christelle Radocchia

Le liquidateur

Référence de publication: 2014085541/19.

(140101577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Prodigy Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 130.971.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 05/06/2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante :

- PRODIGY FINANCE LUXEMBURG SA, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 3 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maitre Christelle Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2014085660/19.

(140101576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Silverlaw (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.692.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 05/06/2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10/08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante :

- SILVERLAW (LUXEMBOURG) SARL, dont le siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, a été dénoncé en date du 29 janvier 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Christelle Radocchia, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maitre Christelle Radocchia
Le liquidateur

Référence de publication: 2014085725/19.

(140101575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Oranje Nassau Développement NOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.996.

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Oranje-Nassau Développement NOP SARL», ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115 avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.996, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3092 en date du 5 décembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Yves HEMERY, dûment mandaté, demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

(A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros (EUR 371 150,-) avec une prime d'émission de trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros (EUR 371 150,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de onze millions six cent soixante deux mille six cent euros (EUR 11 662 600,-) à douze millions trente trois mille sept cent cinquante euros (EUR 12 033 750,-) par l'émission de quatorze mille huit cent quarante six (14 846) parts sociales;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;

3. Divers.

(B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

(C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés constatent à l'unanimité que les souscriptions et les versements reçus au siège social lors de l'augmentation de capital du 12 décembre 2013 n'ont pas été intégralement utilisés pour ladite augmentation de capital et dégagent un excédent dont le détail figure ci-dessous:

	Expansion 17 SA	Global Performance 17 SA
1. Souscription		
Nombre de parts	253 643	253 643
Montant en capital (EUR)	6 341 075	6 341 075
Prime d'émission (EUR)	6 341 075	6 341 075
2. Augmentation de capital du 12 décembre 2013		
Nombre de parts	233 002	233 002
Montant en capital (EUR)	5 825 050	5 825 050
Prime d'émission (EUR)	5 825 050	5 825 050
3. Excédents		
Nombre de parts	20 641	20 641
Montant en capital (EUR)	516 025	516 025
Prime d'émission (EUR)	516 025	516 025

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, les Associés décident, à l'unanimité, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros (EUR 371 150,-) avec une prime d'émission de trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros (EUR 371 150,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de onze millions six cent soixante deux mille six cent euros (EUR 11 662 600,-) à douze millions trente trois mille sept cent cinquante euros (EUR 12 033 750,-) par l'émission de quatorze mille huit cent quarante six (14 846) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts. Elles seront assimilées aux parts sociales anciennes et jouiront des mêmes droits.

Les parts sociales nouvellement émises seront inscrites en compte le jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société et négociables à compter du même jour dans les conditions prévues par les statuts.

Les quatorze mille huit cent quarante six (14 846) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées ainsi qu'il suit:

(i) Sept mille quatre cent vingt trois (7 423) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant de cent quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 185 575,-) avec une prime d'émission de cent quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 185 575,-) par Expansion 17 S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.975, par un apport en numéraire constitué d'un montant de trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros (EUR 371 150,-);

(ii) Sept mille quatre cent vingt trois (7 423) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant de cent quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 185 575,-) avec une prime d'émission de cent quatre vingt cinq mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 185 575,-) par Global Performance 17 S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de

Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.980 par un apport en numéraire constitué d'un montant de trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros (EUR 371 150,-);

Il résulte que suite l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de sept cent quarante deux mille trois cent euros (EUR 742 300,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de sept cent quarante deux mille trois cent euros (EUR 742 300,-) mis à la disposition par les associés, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social visée à la deuxième résolution, les Associés décident, à l'unanimité, de modifier en conséquence, le premier alinéa de l'Article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version Française

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze millions trente trois mille sept cent cinquante euros (EUR 12 033 750,-) représenté par quatre cent quatre vingt un mille trois cent cinquante (481 350) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Version Anglaise

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve million thirty three thousand seven hundred fifty euro (EUR 12,033,750,-) represented by four hundred eighty one thousand three hundred fifty (481,350) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25,-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.100,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean-Yves HEMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 avril 2014. Relation GRE/2014/1456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014055533/117.

(140063584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Goodman Flame Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 175.734.

—
EXTRAIT

1. En date du 23 avril 2014, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 11,850 parts à GELF Investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

2. En date du 23 avril 2014, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 650 parts à Goodman Meadow Logistics (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2014057171/17.

(140065881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.
